

6.5 Droits, responsabilité et règles dans la salle de classe

Objectif

Les E se familiarisent avec une méthode permettant d'élaborer et de convenir de règles de manière démocratique et consensuelle. Ils découvrent que leur contribution compte et qu'ils ont la possibilité de co-décider. Ils renforcent leur estime d'eux-mêmes et leur indépendance, et ils font l'expérience d'une participation active au sein de la communauté de classe.

4^e–6^e années

45 min



Matériel :
grandes feuilles de papier
(au moins A3) divisées en trois
parties de taille égale.

Déroulement :

- La classe est divisée en groupes de 4 à 5 E. Chaque groupe désigne un porte-parole.
- On distribue à chaque groupe une feuille de papier (A2 ou A3) à diviser en trois parties égales. Dans la première partie/colonne, les E écrivent les droits qu'ils pensent que tous les E et le P d'une classe devraient avoir. Chaque proposition est pourvue d'un numéro.

Droits :	Responsabilités :	Règles :

- Les E donnent leur travail à un autre groupe.
- Chaque groupe examine la liste des droits du groupe précédent et réfléchit aux questions suivantes : quels devoirs ou responsabilités avons-nous pour garantir que les droits dans la première colonne sont vraiment respectés ? Que devons-nous faire ? Comment devons-nous nous comporter ?
Exemple : « Chacun a le droit d'être entendu. » – « Par conséquent, nous avons la *responsabilité* ou le *devoir* d'écouter. »
- Dans la colonne du milieu, ils écrivent ensuite les responsabilités ou les devoirs appropriés. Dans chaque cas, ils inscrivent le numéro de la première colonne auquel leur ajout se réfère.
- Suggestion du P : la responsabilité exige des règles. On peut illustrer cette phrase par des règles de classe ou d'école déjà connues. Celles-ci doivent être formulées de manière positive (« Fais ceci » au lieu de « Ne fais pas cela »), elles doivent être concrètes et décrire le comportement souhaité.
Exemple sur le droit d'être entendu : Nous avons la *responsabilité* d'écouter ; la *règle* est la suivante : tiens-toi tranquille, lorsque les autres parlent.
- Les E passent la feuille à un autre groupe. Les groupes étudient toutes les entrées des deux groupes précédents et se mettent ensuite d'accord sur un maximum de cinq règles, qui seront écrites dans la troisième colonne.

- Plenum : les porte-parole expliquent les règles de leur groupe à la classe. Ensuite, la classe discute pour savoir si certaines règles se chevauchent ou se répètent, en comparant de manière croisée les listes de chaque groupe. Ils s'accordent démocratiquement sur ce qu'il faut supprimer ou synthétiser.
- Vote sur les règles. Chaque E reçoit quatre pions ou points adhésifs. Il peut les assigner à des règles qu'il estime valables en classe. Les E peuvent attribuer les points comme ils le souhaitent (tous sur une seule règle ou répartis sur 2, 3 ou 4 règles). La classe adoptera les quatre règles ayant reçu le plus de votes. Elles sont écrites sur une affiche qui est signée par tous les E et placée à un endroit bien visible dans la classe.

6.6 L'affiche des droits de l'homme

Objectif

Les E discutent de certains droits de l'homme de manière plus approfondie et développent également leur habileté créative.

4°-9° années

45 min



Matériel :
grandes feuilles de papier,
feutres, ciseaux, colle, vieux
journaux et magazines, images et
photos ; texte de la « Con-
vention européenne des droits de
l'homme » ou de la « Déclaration
universelle des droits de l'homme
» (faciles à trouver sur Internet).

Déroulement :

- Les E forment des groupes de quatre.
- Le P assigne un article tiré des « Droits de l'homme » à chaque groupe (variante : les E peuvent décider eux-mêmes de l'article qu'ils veulent traiter).
- Chaque groupe réalise une affiche sur « son » droit de l'homme. L'affiche contient les éléments suivants :
 - le titre indiquant le droit de l'homme choisi par le groupe ;
 - le passage correspondant dans la « Convention européenne des droits de l'homme » ou la « Déclaration universelle des droits de l'homme » ;
 - une image (symbole, pictogramme) qui représente le droit de l'homme en question (par ex. une roue pour la liberté de mouvement, une bouche ou des lèvres pour la liberté d'expression et de parole).
- Pour les classes de niveau plus avancé, l'affiche contiendra une analyse de la structure de l'article des droits de l'homme choisi, concernant :
 - les personnes qui ont droit à ce droit ou pour lesquelles ce droit est particulièrement important ;
 - son contenu (ce que le droit protège ou garantit) ;
 - les moyens de sa mise en œuvre ou application ;
 - éventuellement des exemples possibles de violations de ce droit.
- Les E présentent leur affiche à la classe et en discutent.